

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

4500, rue Hochelaga
(Secteur Bennett-Letourneux)
C21-MHM-03 (AVIS)

Fiche adressée au demandeur de l'avis

Note : Ce tableau a pour but d'informer le Comité Jacques-Viger (CJV) et le conseil municipal (ou le conseil d'arrondissement) des mesures entreprises par le demandeur suite aux recommandations du présent avis. Veillez remplir le tableau ici-bas et l'inclure au dossier qui sera transmis au conseil municipal (ou au conseil d'arrondissement). Veillez également le transmettre par courriel à la permanence du CJV. Veillez aussi noter que ce tableau demeure un outil de travail afin de favoriser les échanges et de faciliter la compréhension de l'évolution du projet.

	Recommandations	Suivi effectué <i>(texte à inclure, si applicable)</i>
1.	Retravailler les phases 4 et 5 en y faisant des percées pour augmenter la porosité du projet et l'ensoleillement des unités situées au centre	Ces aspects des phases 4 et 5 feront l'objet d'un scénario alternatif qui sera présenté lors des consultations publiques de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
2.	Enchâsser la proposition d'axe en diagonale dans le règlement élaboré en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville en y incluant le plus de détails possible pour cristalliser les facteurs de réussite du projet.	Le Règlement prévoit que la version finale du projet soit soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) dans le cadre de la demande de permis. Certains critères visent spécifiquement l'axe diagonal, alors que de façon plus générale, un critère indique que le projet final doit être représentatif de la proposition déposée dans le cadre du règlement pris en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.
3.	Poursuivre la réflexion entourant le prolongement de l'axe en diagonale de part et d'autre du site ainsi que celui des axes vert et institutionnel et en traduire les résultats dans un instrument de planification ou de réglementation adéquat.	Tel que mentionné dans les moyens de mise en œuvre du document de planification détaillée - Secteur Bennett-Letourneux présenté lors de la modification du Plan d'urbanisme, l'arrondissement développera « un guide d'aménagement pour le domaine public et les interfaces avec le domaine privé ». Inspiré des lignes directrices définies dans le document de planification, ce guide présentera une étude détaillée des liens et les balises d'aménagement permettant de constituer un réseau complémentaire de liens.